

Inflation(s) : le CNPA inquiet de la non-prise en charge des assureurs

mardi, 04 janvier 2022

Face aux flambées de tarifs de la peinture, de l'énergie, des pièces et des équipements, le CNPA et sa branche Carrosserie s'inquiètent du manque de prise en charge par les assureurs des augmentations que subissent les réparateurs.



Comme souvent, le CNPA aime élargir le débat quand celui-ci semble trop se focaliser sur un seul point. Même si ce point, en l'occurrence [les ingrédients de peinture](#), est un élément clef de la facture de réparation. Alors que la flambée des prix de la peinture et des produits afférents se poursuit début 2022, l'organisation professionnelle a profité du début des vacances de Noël pour apostropher les assureurs à propos de leur prise en charge des hausses de tarif auxquelles font face les carrossiers depuis plusieurs mois. Ou plutôt, de leur demander de justifier la non-évolution de leur prise en charge... Au total, 16 compagnies et mutuelles d'assurance ont été relancées par le CNPA à l'approche des fêtes de fin d'année.

Une période de négociation des conditions d'agrément entre les carrossiers et leurs donneurs d'ordres. Des donneurs d'ordres que l'organisation professionnelle avait pourtant déjà sollicité à l'orée des vacances d'été. « *Depuis l'alerte lancée [le 5 juillet dernier](#) par le CNPA, les facteurs incompressibles de production en carrosserie ont en effet poursuivi leur augmentation effrénée, tandis que les conditions de prise en charge par les assureurs n'ont pas évolué* », regrette-t-elle. Et le CNPA de rappeler que ces intrants dépassent la seule peinture, puisque l'énergie, les pièces, le matériel de garage, le gaz de climatisation et la main d'œuvre elle-même connaissent des hausses inédites.

« *Cette absence d'évolution des niveaux de prise en charge, alors même que le nombre de sinistres a considérablement chuté depuis 2019, dans un contexte dégradé depuis la survenance de la crise sanitaire, met en péril de très nombreuses entreprises, notamment celles qui ont investi pour assurer une prestation du meilleur niveau de qualité à leurs clients* », ajoute le CNPA. D'autant que les entreprises de réparation-collision ont dû faire une croix sur l'indemnisation de la désinfection des véhicules au début de l'été 2021, ce que l'organisation professionnelle réclame de nouveau. « *Le CNPA a demandé aux compagnies et aux mutuelles de reconsidérer les niveaux de prise en charge lors des négociations tarifaires, s'agissant des membres de réseaux agréés, mais aussi de mieux appréhender les niveaux d'indemnisation des réparations s'agissant des entreprises non agréées* », appuie la fédération.